



CONVOCAATION

Référence 13/4817.

A la demande de ATROUSS Samira Agent de la Police Judiciaire, en service à la Brigade de la Sécurité Publique

Le rapport établi par la saisie informatique lancé par INTERPOL dans le cadre de L'opération Vico pédocriminalité fait mention de plusieurs poursuites judiciaires contre vous.

Les intrications pénales cités contre vous sont :
Pédopornographie
Trafic Sexuel
Exhibition

Pour vos infractions, vous êtes condamné à 100 jours de prison et 100 000€ d'amende pour avoir mis en ligne sur internet. Vous avez également été condamné sur internet « site d'annonces, sites à caractère de rencontres »

L'article 266 du Code pénal punit la pédopornographie

Le mise en cause est demandé de témoigner pour donner sa version des faits sans condition dans un délai de 72 heures par mail pour la mise en examen et l'évaluations des sanctions.

Toute fois si le délai n'est pas respecté, un rapport sera émis au procureur Adjoint du tribunal de grande Instance de Genève pour établir un mandat d'arrêt au service de police le plus proche de chez vous.

Toutefois la diffusion de vos informations dans les médias n'est pas exclue. Nous espérons le tout conforme et vous invitons à communiquer avec le service de police par courriel à l'adresse E-mail du message pour toute information complémentaire.

Etabli par:

[Redacted signature]
[Redacted name]
Inspecteur scientifique

